

CONGRÈS NATIONAL DU SCFP

22 novembre – 26 novembre

Courriel: congres@scfp.ca

Internet : scfp.ca Mot-clic : #scfp2021

CUPE NATIONAL CONVENTION

November 22 – November 26

Email: convention@cupe.ca

Web: cupe.ca Hashtag: #cupe2021

RÉSOLUTION D'URGENCE Nº 801

Présentée par le SCFP-Alberta

LE SCFP NATIONAL DOIT:

Utiliser tous les moyens nécessaires pour lutter contre le projet de loi 81 de l'Alberta, *l'Alberta Election Statutes Amendment Act*, déposé à l'Assemblée législative de l'Alberta par le gouvernement UCP de Jason Kenney le 4 novembre 2021. Ce projet de loi attaque la liberté d'expression et les droits politiques de manière inconstitutionnelle en les limitant gravement. Cette riposte doit comprendre des contestations judiciaires, des campagnes d'information et du militantisme politique.

En outre, travailler avec d'autres syndicats, groupes communautaires et organisations pour contester le projet de loi 81 et poursuivre nos efforts pour vaincre Jason Kenney et débarrasser l'Alberta du pire gouvernement de son histoire.

PARCE QUE:

- le gouvernement UCP de l'Alberta a déposé le projet de loi 81, qui interdit aux syndicats et aux fédérations syndicales de s'exprimer en public, y compris de défendre leurs membres dans les dossiers de négociation. Ce projet de loi interdit aux syndicats et aux fédérations syndicales de s'enregistrer en tant que tiers annonceurs au sens de la loi sur le financement des élections. Il devrait être adopté par l'Assemblée législative d'ici la fin de l'année. S'il est adopté, ce projet de loi limitera considérablement notre capacité à exprimer toute opinion politique;
- le service juridique du SCFP a émis un avis selon lequel le projet de loi 81 est inconstitutionnel, enfreignant les droits à la liberté d'association et d'expression;
- Jason Kenney et l'UCP discutent ouvertement du projet de loi comme d'une tentative pour sortir les syndicats de tout débat politique dans la province;
- l'UCP a fait de multiples tentatives pour freiner le discours et le plaidoyer des syndicats.
 En 2020, son gouvernement a adopté le projet de loi 32 qui exige que chaque membre d'un syndicat donne son consentement explicite et continu pour que ses cotisations servent à des activités politiques.

Décision du congrès	